ASSOCIATION SACERF MACOUSINE INC.

1480, Chemin du Lac Écho

PRÉVOST, QC

J0R 1T0

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025	
Date et heure	Le samedi 26 Avril 2025 à 09 :30
Lieu de rencontre	Hôtel Énergie Shawinigan 1100, Promenade St-Maurice

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle (Nicolas Brosseau)

À 09 :39, M. Nicolas Brosseau souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie d'être venus en si grand nombre pour cette AGA en présentiel.

Membre en règle : M. Nicolas Brosseau précise de nouveau ce que signifie ''membre en règle'' :

- Un membre en règle est une personne qui détient sa carte de membre au 30 novembre 2024
- Seul un membre en règle peut proposer ou appuyer une résolution et voter.
- 1 (une) carte = 1 (un) vote

2. Choix du Président d'assemblée (Nicolas Brosseau)

Il est proposé par M. Robert Hamel et appuyé par M. Pierre Claveau que M. Pierre Lefebvre agisse à titre de Président d'assemblée.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Présentation et adoption de l'Ordre du jour (Patrick Genest)

M. Patrick Genest présente l'ordre du jour des points qui seront abordés.

Il est proposé par Mme Pascale Crevier et appuyé par M. David Marchand d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par M. Patrick Genest avec les questions additionnelles telles que posées.
Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour les affaires diverses en point #19, M. Pierre Lefebvre invite les personnes, qui ont des questions, à s'avancer au micro pour les énumérer en indiquant clairement leur nom et le sujet qu'il désire aborder lors de la période de questions.
M. Pierre Lefebvre prend le temps d'expliquer la façon dont cela doit se dérouler pour tous les points qui peuvent être ajoutés.
Ce sont uniquement ces questions qui pourront être abordées par la suite.
Si, au cours de l'AGA, les questions étaient répondues par la présentation des différentes actions menées, les personnes n'auront juste à se lever lors de la période de question et indiquer qu'ils ont obtenu leur réponse.

Les 3 points initiaux de l'ODJ sont :

19.1 Envoi des convocations pour l'AGA par courriel pour 2025
19.2 Sport nautique motorisés
19.3 Nouveau Logo de la ZEC

Les questions additionnelles sont :

19.4 M. Pascal Messier : Territoire de chasse
19.5 M. Pierre Rivart : Réseau Informatique
19.6 M. Dany Laverdure : Entretien des chemins
19.7 M. Frédéric Lépine : Encensement Lac Edgard
19.8 M. Frédéric Lépine : Accueil Lac Edgard
19.9 M. Pierre Claveau : Chiens à attacher dans le village
19.10 M. Alain Girard : Quai au Bostonnais

4. Présentation et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 06 avril 2024 (Patrick Genest)

Les membres ayant reçu au préalable le procès-verbal de l'assemblée par courriel, et ce dernier ayant été publié sur le site internet de la ZEC, il est proposé par M. Pascal Messier et appuyé par M. Rénald Lapointe d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 06 avril 2024 sans procéder à sa lecture.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Rapport du président et des administrateurs (Nicolas Brosseau)

M. Nicolas Brosseau, président du CA de la ZEC Kiskissink, présente les membres du conseil d'administration et leur rôle respectif :

- M. Nicolas Brosseau – Président - Secteur Sous-le-Vent
- M. Yvon Hamel – Vice-Président - Secteur Grégoire-Ventadour
- M. Patrick Genest – Secrétaire - Secteur Sommet
- M. Claude Nadeau – Secteur Bostonnais
- M. Serge Hudon – Secteur Jos-Davis
- M. François Tremblay – Secteur Kiskissink
- M. Pascal Lapointe – Secteur Écarté

L'ensemble des officiers a relevé les défis qui se présentaient devant eux, et il souligne la grande implication bénévole de ceux-ci, tout au long de l'année 2024-25, dans les différents sujets et dossiers.

Les présentations défilent sur l'écran que M. Nicolas Brosseau commente. Les améliorations et l'entretien du réseau routier ainsi que les subventions reçues et les investissements réalisés sont ainsi présentés pour l'exercice de 2024.

6. Rapports des états financiers (Nicolas Brosseau)

a) Année fiscale 2024

Les informations ont été rendues disponibles à l'intention des membres avant l'assemblée.

M. Nicolas Brosseau présente et commente les états financiers pour la période se terminant le 30 novembre 2024.

La ZEC dispose d'un actif totalisant 1,341,021.00$, soit un actif à court terme de 267,146.00$ et un actif immobilisé de 1,073,875.00$.

Avec des revenus de 636,510$ et des frais d'exploitation de 624,358.00$, l'année 2024 s'est soldée par un bénéfice positif de 12,152.00$.

Contre (57,734.00$) en 2023.

De plus, il a été possible d'épargner 76,009.48$ qui est sur un compte d'épargne.

M. Nicolas Brosseau demande s'il y a des questions.

Personne ne se manifeste.

Il est proposé par M. Alain Girard et appuyé par M. Rénald Lapointe d'adopter les états financiers de l'année fiscale 2024.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Ratification des actes posés par les administrateurs et les officiers (Nicolas Brosseau)

Il est proposé par M. Robert Hamel et appuyé par M. David Marchand d'approuver toutes les dépenses encourues dans l'année fiscale 2024 par le conseil d'administration et de donner quittance de tous les gestes et actes posés par le dit conseil d'administration.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Engagement du vérificateur comptable 2025 (Nicolas Brosseau)

Il est proposé par M. Yoland Carpentier et M. Germain Rondeau d'engager la firme Luc Riccio CPA auditeur CGA, situé au 1350, rue Mazurette, H4N 1H2, Montréal (Qc).

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Plan d'action 2025 et recommandations du CA (Nicolas Brosseau)

Le président M. Nicolas Brosseau présente le plan d'action 2025.

À l'aide du rétro-projecteur, l'ensemble des membres présents peut voir les projets qui seront priorisés pendant la présente année.

- Réseau Routier : Entretien et amélioration des accès pour certains secteurs
- Électrification des chalets de la Zec situés dans le secteur du lac Écarté (dossier en cours)
- Barrières - mise à niveau des équipements (en étude)
- Mise à niveau du parc informatique

- Entretien des équipements

Les subventions et programmes ont été demandés afin d'appuyer financièrement la réalisation de ces objectifs du conseil d'administration et sont également présentés :

- Aide aux villégiateurs – Volet Voirie auprès de la ville de La Tuque
- Aide aux associations auprès de la Ville de La Tuque, avec notamment une aide pour la récupération des déchets pour enfouissement.
- Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- Autres projets :
  - Amélioration des chalets locatifs
  - Autres travaux mineurs sur la Zec Kiskissink (Entretien Général)
  - Nivelage des chemins principaux ainsi que des chemins secondaires
- Air Médic

10. Nouvelles réglementations des campings (Pascal Lapointe)

M. Pascal Lapointe présente les nouvelles réglementations des campings Conformément aux directives ministérielles que les Zecs doivent mettre en application.

Des rencontres préliminaires ont été faites aussi durant l'année et les principales réglementations et orientations sont :

- Obligation de signer un contrat de location
- Aucune vente d'équipement de camping de gré à gré sauf au conjoint
- Liste d'attente pour un camping permanent affichée au public à l'accueil
- Mise à niveau des règlements internes de la ZEC:

11. Dossiers fauniques (François Tremblay)

La situation faunique est présentée par M. François Tremblay

*Pêche :

Les lacs, qui seront ensemencés, sont présentés sous forme d'un tableau et à l'aide du rétro-projecteur, l'ensemble des membres présents peut aussi voir les différentes statistiques présentant les récoltes de poissons pour les catégories omble de fontaine, dorés et une première pour le brochet.
Le même exercice est aussi présenté pour les récoltes d'originaux et de petits gibiers

Les membres sont également sensibilisés à la protection de la faune et à l'importance de bien déclarer les prises.

*Chasse :
M. François Tremblay fait un rappel sur l'importance de l'interdiction d'abattre les castors, même s'ils paraissent être nuisibles.
Ils sont plutôt invités à en informer les préposés de l'Accueil qui feront le message à ceux qui détiennent le permis SEG.

Un rappel est fait sur la proposition, adoptée par le CA le 12 février 2022, de recommander fortement à l'ensemble des utilisateurs de la ZEC de procéder à la remise à l'eau des dorés de plus de 47cms.
Il est précisé qu'une résolution a été envoyée au ministère des forêts, de la faune et des parcs.

En ce qui concerne la chasse à l'orignal, M. François Tremblay annonce que les membres du conseil d'administration, lors du CA du 28 octobre 2023, ont accepté la proposition dûment faite et appuyée, de recommander fortement à l'ensemble des utilisateurs de la ZEC de ne pas abattre le faon de l'orignal et de commencer dès la saison 2024.

*Résumé de la règlementation 2025:

- L'achat d'un forfait ne constitue pas un enregistrement.
  Pour accéder au territoire de la ZEC, il est obligatoire de s'enregistrer, idéalement par le PAV, sinon en personne aux accueils.
- Obligation d'avoir son enregistrement en tout temps lorsque vous êtes sur le territoire de la ZEC. Une fiche sur cellulaire est valable.

*François Tremblay rappelle 3 petites choses simples, à votre sortie de la ZEC ou au besoin, si vous résidez sur la ZEC pendant une plus longue période :

1. Vous devrez obligatoirement déclarer vos prises capturées sur le territoire de la ZEC (poissons et gibiers, toujours en votre possession ou non) sur votre fiche enregistrement

2. Vous devez remettre votre fiche d'enregistrement complétée au poste d'accueil

3. Vous devez fermer votre auto-enregistrement sur le PAV sinon votre compte sera bloqué après 3 auto-enregistrements non- fermés.

AVERTISSEMENT : Ne pas remettre votre fiche d'enregistrement et ne pas déclarer vos prises constituent une infraction relativement à la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

chapitre C-61.1, a. 110 et 162), Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (chapitre C-61.1, r. 78) article 29.

12. Harmonisation des activités de chasse à l'orignal (François Tremblay)

M. François Tremblay expose les principaux points de l'harmonisation des activités de chasse à l'orignal

Dans l'objectif de réaliser une mise à jour des secteurs de chasse et d'assurer l'uniformité de l'affichage, M. François Tremblay fait un rappel des procédures qui sont les suivantes :

- Remplacement de toutes affiches réalisées
- Arrimage des numéros des affiches et des punaises sur la nouvelle carte ''Accueil Lac Écarté''
- Pour la prochaine saison : Renouvellement du territoire en personne, par téléphone, par la poste ou par le PAV, le tout avant le 15 juillet 2025 – Dernier délai.

Les procédures déjà en place resteront pour 2025, à savoir :

- Autocollant à apposer annuellement – 1 par chasseur
- Disponibilité des territoires non renouvelés, sans aucune exception, dès le 16 juillet 2025
- Retrait des affiches d'identification qui ne possèdent pas l'autocollant de la saison de chasse en cours
- Retrait des affiches non-conformes tel que ''Attention chasseurs à l'affût'', ''Groupe de 8 chasseurs''….
- Tout territoire sans occupation signifiera qu'il sera disponible dès l'ouverture de la ZEC

Il va y avoir des modifications pour la zone 26.

Le MFFP exige un vote pour savoir s'il y allait avoir 2 coupons, 3 coupons ou 4 coupons par orignal.

Étant donné que le MFFP voulait une réponse avant le 15 avril 2025 et que l'AGA est le 26 avril 2025, un CA spécial a été réalisé. En consultant les autres ZEC, la grande ligne est, pour 2026, de virer sur 3 coupons par original. C'est cette option qui été transmise au MFFP.

Depuis, la décision finale n'a pas été communiqué par le MFFP et, par conséquent, l'année 2025, le ministère resterait sur une année restrictive sur la 26.

Le tout reste au conditionnel car les décisions finales n'ont pas été entérinées.

En 2026, la tendance penche pour un tirage au sort de la femelle selon les proratas.

13. Harmonisation des activités de chasse à l'ours (François Tremblay)

M. François Tremblay expose les principaux points de l'harmonisation des activités de chasse à l'ours.

Afin de promouvoir ce type de chasse, le forfait unique de 150$ Taxes incluses est reconduit pour 2025.
La tarification distincte pour la chasse à l'ours a été établie considérant :

- Que la ZEC compte peu d'adeptes pour ce type de chasse
- La présence d'une forte population d'ours
- L'attraction possible de nouveaux membres
- Le potentiel d'initiation de jeunes à cette chasse plus accessible

La procédure afin d'uniformiser le système d'identification des territoires et d'assurer la quiétude des utilisateurs de la ZEC est la suivante :

- Pancarte rouge (similaire à l'orignal)
- Autocollant à apposer annuellement – 1 par chasseur
- Arrimage des numéros des affiches et des punaises sur la carte ''Accueil Lac Écarté''
- Répertoire à l'Accueil et coordonnées du chasseur
- Nettoyage des sites

14. Projet de chien de sang

M. François Tremblay expose les principaux buts de l'utilisation des chiens de sang comme suit :

- Contribuer activement à la protection de la faune
- Donner aux chasseurs de la ZEC Kiskissink l'opportunité de retrouver un plus grand nombre de gibiers blessés
- Développer le réflexe des chasseurs et les sensibiliser sur l'importance de cette pratique.

Pour l'année 2025, la ZEC offrira pour une 5ème saison, en partenariat avec les ZEC Borgia et ZEC Ménokéosawin, la possibilité d'avoir recours à ce service :

- En permettant d'avoir un conducteur de chien de sang sur appel pour la chasse à l'orignal.
  Une liste sera affichée à l'accueil.

- En assumant les frais des 20 premières recherches sollicitées par les membres, pour l'ensemble des 3 ZEC, sur le principe du premier arrivé premier servi.

15. Pêche en herbe

La ZEC accueillera, le 07 juin 2025, 40 jeunes âgés de 6 à 17 ans inclusivement afin de passer une journée sur le Lac Glory afin d'y apprendre en autre :

- La biologie des poissons
- Les rudiments de la pêche
- Le respect de l'environnement
- La règlementation
- Les notions de sécurité

Au cours de cette journée, un permis de pêche valide jusqu'à l'âge de 18ans sera remis aux enfants sous réserve qu'ils ne soient pas en retard et qu'ils suivent la formation jusqu'au bout.

M. François Tremblay met l'accent et remercie chaleureusement M. Claude Baril pour sa précieuse contribution lors de l'édition 2024 qui avait offert les repas aux différents participants.

16. Nomination d'un président d'élection (Nicolas Brosseau)

Étant donné que chaque secteur en élection n'a reçu d'une seule candidature par secteur, chaque candidat est élu automatiquement par acclamation.

Il ne sera pas nécessaire de nommer un président d'élection.

17. Élection de 4 postes de directeurs (Patrick Genest)

Les secteurs en élection pour la présente assemblée sont les secteurs Bostonnais, Écarté, Grégoire-Ventadour et Kiskissink.

Pour les raisons invoquées en point #16, les candidats élus par acclamation sont :

- Secteur Bostonnais : Mme Diane Rousseau
- Secteur Écarté : M. Pascal Lapointe

- Secteur Grégoire-Ventadour : M. Yvon Hamel
- Secteur Kiskissink : M. François Tremblay

18. Présentation du nouveau conseil d'administration (Nicolas Brosseau)

Le nouveau conseil d'administration est présenté par M. Nicolas Brosseau.

Le CA sera composé pour la prochaine année de la façon suivante :

- M. Nicolas Brosseau - Secteur Sous-le-Vent
- M. Pascal Lapointe – Secteur Écarté
- M. Patrick Genest – Secteur Sommet
- M. Yvon Hamel – Secteur Ventadour
- M. Serge Hudon – Secteur Jos-Davis
- Mme Diane Rousseau – Secteur Bostonnais
- M. François Tremblay – Secteur Kiskissink

19. Affaires diverses (Nicolas Brosseau)

19.1 Envoi des convocations pour l'AGA par courriel pour 2025 :

M. Nicolas Brosseau expose les coûts reliés à l'envoi par courrier des convocations pour l'AGA. Il est bien sensible au fait que tout le monde n'a pas forcément un accès à l'internet, mais sonde l'assemblée pour savoir si l'envoi par courriel des convocations, pour ceux qui sont en accord, pourrait être envisageable.

Aussi, pour inciter les membres à utiliser et optimiser les services du PAV

L'assemblée répond très positivement à cette proposition et est, dans sa majorité, très favorable à son application pour la prochaine AGA l'année prochaine.

19.2 Sports nautiques motorisés

M. Nicolas Brosseau rappelle que les sports nautiques, tels que le Seadoo, le Wakeboard ou ski nautique sont interdits sur les lacs de la ZEC.

19.3 Nouveau Logo de la ZEC

M. Nicolas Brosseau annonce que le Logo de la Zec a été revisiter pour le rajeunir et avoir une définition d'image plus nette.

19.4 M. Pascal Messier : Territoire de chasse

M. Messier explique que cela fait 5 ans qu'il est sur la ZEC et, qu'après une période d'installation, il voulait pouvoir pratiquer la chasse en famille et a cherché à obtenir un territoire de chasse.
Ce qu'il a constaté et vécu, c'est que les territoires sont plutôt mal répertoriés avec des pancartes un peu partout sans savoir forcément qui est sur lesdits territoires.
Et quand il s'est déplacé sur les sites qui semblaient abandonnés, des personnes apparaissent soudainement revendiquant la possession du territoire visité.
Il a même eu l'expérience de rencontrer un chasseur au début de la chasse présent sur le site, n'ayant pas des pitons sur la carte à l'accueil et sans pancarte. Et de constater le lendemain, en allant l'accueil qu'un piton avait été rajouté juste à côté du leur.
M. Messier évoque que les vieilles mentalités, qui font en sorte que les gens s'accaparent des territoires par leur ancienneté et font de l'intimidation, sont encore bien présentes.
Mais aussi qu'il y a un travail à faire de la part de la ZEC pour mettre de l'ordre dans le répertoriage des territoires.
M. Nicolas Brosseau est bien évidemment contre toute forme d'intimidation, quelle qu'elle soit, mais est bien conscient qu'il faut faire un inventaire sérieux du territoire et qu'il y aura un gros ménage à faire.
M. Serge Hudon évoque aussi l'éventualité d'engager une personne pour faire cet inventaire.
Le CA prend note du constat de M. Messier et conscient qu'il faudra qu'il y ait des améliorations concrètes à ce sujet.

19.5 M. Pierre Rivard : Réseau Informatique

Il s'agit de l'avancement des travaux concernant les tours de télécommunication. M. Rivard demande si le CA a eu d'autres information.

NB indique qu'il a eu échos que les 2 tours dans le secteur du Lac Édouard devraient être en fonction cette année.
Au niveau de la ZEC, cela va se faire mais il faut qu'Hydro-Québec passe avant.
Et le CA n'a pas connaissance non plus de tous les détails.
La ZEC avait anticipé l'électrification de l'accueil et de certains chalets.
Les matériaux sont achetés, les entrepreneurs retenus mais il faut attendre HQ.

19.6 M. Dannys Laverdure : Entretien des chemins

M. Laverdure qu'ils sont sur le petit Lac Bostonnais avec M. Hudon, que l'entretien des chemins arrête au pied de la colline.

Ils ont investi 10,000$ sur 2 ans et demande s'ils peuvent avoir 4/5 voyages de gravelles pour finir le chemin car il n'y en a plus dans leur secteur et le Gaz propane menace de ne plus venir livrer chez eux.
SH explique qu'ils vont pouvoir amener quelques voyages de gravelles.

M. Laverdure en profite aussi pour demander d'indiquer les lacs fermés en rouge sur les feuilles d'enregistrement pour que ce soit plus visible car, l'an dernier, le petit lac Bostonnais avait été fermé et il ne l'avait pas vu et s'est fait arrêter. Et il en profite pour corroborer les dires de M. Messier sur les intimidations lors de la chasse.

19.7 M. Frédéric Lépine : Ensemencement Lac Edgard

M. Lépine demande s'il est possible de connaître les quantités ensemencées par lac au cours de l'année en cours.

M. Lépine ajoute que c'est tout à fait normal de ne pas révéler les dates, mais que les quantités par lac lors de l'AGA pourrait être une information pertinente.

M. Nicolas Brosseau est en accord avec la proposition et veillera à ce que ce soit communiqué.

19.8 M. Frédéric Lépine : Accueil Lac Edgard

M. Lépine parle de l'accueil au Lac Édouard et précise que Nicole fait un très bon travail
Il mentionne que l'entretien de l'accueil au Lac Édouard pourrait être plus rapide.
Il donne comme exemple la réparation de la porte de la roulotte qui a pris 3 /4 semaines pour être réparée. Et qui devrait être corrigé dès l'ouverture de la saison.
Ou encore, pour la bonne qualité de vie et la pérennité de cette employée, lorsqu'à l'ouverture de la chasse, des problèmes d'eau chaude et de chauffage en automne surviennent, de ne pas annoncer que cela ira à l'année prochaine.
M. Nicolas Brosseau en est conscient aussi et c'est maintenant M. Yvon Hamel qui est en charge de collecter les informations. Et par la suite de faire intervenir des entreprises spécialisées pour régler ces problèmes au lieu de les faire faire à l'interne.

19.9 M. Pierre Claveau : Chiens à attacher dans le village

M. Claveau mentionne qu'il y a des chiens qui ne sont pas attachés au village et que c'est problématique lorsque les gens veulent prendre une marche.

Il devait y avoir une clôture mais cette dernière n'est pas complète.

M. Nicolas Brosseau prend bonne note.

Il avait été invité à aller voir ladite clôture. Ce sera l'occasion de faire le point avec la personne concernée

19.10 M. Alain Girard : Quai au Bostonnais

M. Girard confirme que ce point a été traité précédemment lors de l'AGA.

20. Tirage des prix de participation (Yvon Hamel / Serge Hudon)

Les commanditaires ZEC Kiskissink, Gilles Clouthier et Les Entreprises Patrick Munger sont mis à l'honneur.

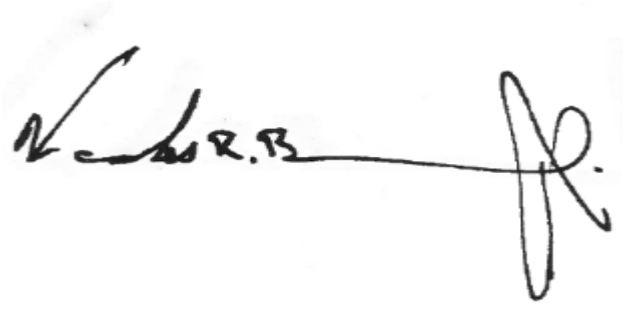
Chaque membre présent à l'AGA a reçu un ou plusieurs coupons de couleurs différentes et les tirages au sort pour les prix de présence sont effectués avec les numéros de ces coupons distribués selon les codes de couleur.

21. Clôture de l'Assemblée (Nicolas Brosseau)

Les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Pierre Claveau et appuyé par M. Michel Lemire de clôturer l'assemblée.

Personne n'est contre et personne ne s'abstient.

La proposition est adoptée à l'unanimité.



Nicolas Brosseau, Président